RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE PLAINTE

Date du dépôt de plainte : XX/XX/2026
Identité du plaignant : [Mère]
Références de la procédure : xxxxx/xxxxx/2026
Unité du dépôt de plainte : GENDARMERIE NATIONALE — Compagnie COUTANCES — COB LESSAY — BP LA HAYE

Affaire suivie par :
Adjudant Olivier DETRIE
Adjudante Virginie Guerrand

Objet de la plainte

Natinf 33924 : AGRESSION SEXUELLE INCESTUEUSE SUR UN MINEUR PAR UN MAJEUR AYANT AUTORITÉ SUR LA VICTIME — Période du xx/xx/2023 à 00:00 au xx/xx/2026 à 10:00 — HABITATION INDIVIDUELLE — SAINT-GERMAIN-SUR-AY 50430 (France) (Insee : 50481).

Madame, Monsieur,

Vous venez de déposer une plainte pour le(s) fait(s) cité(s) ci-dessus. Cette plainte, après enquête par l'unité compétente, va être transmise à M. le procureur de la République près le tribunal judiciaire de COUTANCES 50200 qui décidera de la suite à lui donner et vous en tiendra informé(e).

Pour vous permettre de connaître vos droits et de mieux comprendre ce qui va se passer, les informations utiles vous sont communiquées dans la partie « Information sur la procédure et sur vos droits » de cet imprimé.

Vous pouvez aussi obtenir toutes les informations et toute l'aide nécessaire à l'exercice de vos droits en vous adressant à :

ACJM — COUTANCES 50200 — Permanence : [non renseignée].
Ou à la permanence gratuite des avocats.
Tél. : [non renseigné]. Permanence : [non renseignée].

L'enquête effectuée sur l'infraction dont vous avez été victime sera transmise au procureur de la République qui peut donner différentes suites à la procédure.

Cette note est destinée à vous informer sur la teneur et les conditions d'exercice de vos droits dont il vous est donné connaissance au verso.

Pour le procureur de la République —
[signature et cachet présents sur l'original]

L'article 441-6 et l'article 441-9 du Code pénal punissent d'un emprisonnement de deux ans et d'une peine de 30 000 euros d'amende quiconque se sera fait délivrer, ou aura tenté de se faire délivrer, indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit. L'article 441-7 du Code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait de faire usage d'un certificat inexact ou falsifié. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende si cette infraction est commise en vue de porter atteinte au patrimoine d'autrui.

Le XX xxxxx 2026 à xx heures xx minutes.
Nous soussigné Adjudant Olivier DETRIE, Officier de Police Judiciaire en résidence à LA HAYE.
Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de procédure pénale.
Nous trouvant au bureau de notre unité à LA HAYE 50250, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITÉ DE LA PERSONNE REPRÉSENTANT LÉGAL

Sexe : **F**	Nom : **[Mère]**	Prénom :	Situation de famille : **Célibataire**	Validité état-civil : **Identité déclarée**
Née le :	Commune de naissance :	Pays : **France**		INSEE :
Adresse : **— France**		INSEE :		
Téléphone portable :	Profession : **EMPLOYÉE**	Nationalité : **Française**		Consentement Portalis : **non**

COMMUNICATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCÉDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par SMS au numéro de téléphone suivant :

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. À l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressée :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

– que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

– que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit s'adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

– qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS Cedex 7.

PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE

La personne n'est ni sous tutelle, ni sous curatelle ou protection de justice.

La personne entendue : [signature]

| L'Officier de Police Judiciaire : [signature et cachet]

Agissant en qualité de représentant légal d'une personne physique, à savoir :

IDENTITÉ DE LA PERSONNE VICTIME

Sexe : **F**	Nom : [Fillette]	Prénom :	Situation de famille : **Célibataire**	Validité état-civil : **Identité déclarée**
Date de naissance :	Commune de naissance :	Pays : **France**	INSEE :	
Adresse :		INSEE :		
Téléphone portable :	Profession :	Nationalité : **Française**	Consentement Portalis : **non**	

COMMUNICATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCÉDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par SMS au numéro de téléphone suivant :

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. À l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressée :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

– que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

– que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit s'adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

– qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS Cedex 7.

PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE

La personne n'est ni sous tutelle, ni sous curatelle ou protection de justice.

ÉVALUATION PERSONNALISÉE

Au regard de l'évaluation personnalisée de la victime réalisée par nous, aucune mesure particulière de protection ne nécessite d'être mise en œuvre, à ce stade.

La personne entendue est informée qu'à tout moment de l'audition, une nouvelle évaluation et des mesures de protection pourront être décidées, à sa demande ou à notre initiative.

AUDITION

Entendons le représentant légal désigné ci-dessus qui nous déclare :

« Je souhaite être entendue dans vos locaux suite aux révélations faites par ma fille W. R.

La personne entendue : [signature] | L'Officier de Police Judiciaire : [signature et cachet]

J’ai vécu 09 ans avec M. R. A., de cette union est issue W.. Elle est née le xx/xx/2020 à Cherbourg. Je me suis séparée de M. R. depuis novembre 2023.

Un jugement a été prononcé dans un premier temps pour une garde alternée, nous habitions tous les deux à la Glacerie à Cherbourg. Cela permettait à W. de ne pas être trop perturbée.

Vous avez pu constater que W. allait bien et après que vous m’avez expliqué ce qui allait se passer, j’ai accepté de me présenter aujourd’hui pour m’expliquer. Lorsque vous avez pu parler à ma fille, elle vous a révélé des faits de natures sexuelles qui se sont déroulés lorsqu’elle est chez son père.

Je souhaite que vous preniez en compte cette situation, comprenez que c’est en partie pour cela que je l’ai gardée avec moi.

Cela a commencé par une proximité nocturne avec son père, deux matelas au sol dans la même pièce. Elle s’est confiée à moi, sa grand-mère et à d’autres personnes. Il est possible qu’elle se soit confiée à la maîtresse de l’école et à notre médecin traitant, le docteur DRAGOMIR de l’espace santé Brécourt à Équeurdreville.

W. m’a parlé alors qu’elle est dans son bain, elle me parle qu’elle prend son bain avec son papa et qu’il lui aurait touché la nénette. C’est comme ça qu’elle désigne son sexe.

Elle a parlé aussi qu’elle dormirait avec son père et qu’elle serait enfermée dans la chambre avec son père. Elle n’en parle pas beaucoup mais elle ne veut plus dormir seule. Il faut que je sois à côté d’elle, que je lui tienne la main ;

W. a peur que son père vienne la prendre dans la maison.

Question : Suite à ses déclarations quelles démarches avez-vous entreprises ?

Réponse : J’ai fait un signalement au 119, enfance en danger, des alertes écrites que j’ai consignées sur une clé USB.

Je souhaite également que ma fille soit entendue pour les faits évoqués.

Vous m’informez que W. fera l’objet d’une audition à l’unité médico-judiciaire de Saint-Lô.

Je m’engage à me rendre à ce rendez-vous dès que vous m’aurez confirmé la date.

Je dépose plainte pour les faits énoncés ci-dessus. »

Lecture faite par moi des renseignements d’état civil et de la déclaration ci-dessus, j’y persiste et n’ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

À LA HAYE 50250, le xxxx 2026

La personne entendue : [signature] | L’Officier de Police Judiciaire : [signature et cachet]

TRANSCRIPTION DE TRAVAIL — document non certifié conforme, à vérifier avec le scan source.